

28.06.2023 - 14:44 Uhr

L'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire IFSN / Le Conseil fédéral approuve le rapport annuel du conseil de l'IFSN

Brugg (ots) -

Le conseil de l'IFSN contrôle l'activité de surveillance et la gestion de l'IFSN et donne son appréciation dans son Rapport d'activité et de gestion. Celui-ci a été approuvé par le Conseil fédéral lors de sa réunion du 9 juin 2023.

Au cours de l'année 2022, l'IFSN a assuré consciencieusement et avec une grande qualité la surveillance des installations nucléaires suisses. C'est à cette conclusion que parvient le conseil de l'IFSN qui, en tant qu'organe de surveillance stratégique et interne, fixe les objectifs stratégiques de l'autorité nucléaire suisse pour chaque période de quatre ans dans un mandat de prestations. Ces objectifs sont concrétisés dans des conventions de prestations annuelles, dont la réalisation est évaluée par le conseil de l'IFSN dans son Rapport d'activité et de gestion.

Le conseil de l'IFSN s'est penché en 2022 de manière approfondie sur le thème de la culture de sécurité. Avec une attention grandissante accordée à l'exploitation à long terme et suite au défi de conserver le savoir-faire, la culture de sécurité est le premier plan de la surveillance nucléaire.

Faisant suite à un rapport du Conseil fédéral, le conseil de l'IFSN s'est engagé à ancrer la culture de l'erreur (just culture) dans la législation suisse, suivant ainsi une recommandation de la mission IRRS.

Le Rapport d'activité et de gestion a été approuvé par le Conseil fédéral le 9 juin 2023, donnant ainsi décharge au conseil de l'IFSN pour l'exercice 2022.

Pour plus d'informations :

- <https://www.ensi-rat.ch/fr/2023/06/28/le-conseil-federal-approuve-le-rapport-dactivite-et-de-gestion-2022-du-conseil-de-lifsn/>
- <https://www.ensi-rat.ch/fr/?p=9100>

Contact:

Conseil de l'IFSN
Secrétariat spécialisé
Industriestrasse 19
CH-5201 Brugg
T : +41 56 460 86 78
F : +41 56 460 84 99
fachsekretariat@ensi-rat.ch
www.ensi-rat.ch/fr/

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100050359/100908889> abgerufen werden.